



2022/12-48

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 095-219505922-20221213-DL20221248-DE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Date de convocation : 13 décembre 2022****Date d'affichage : 13 décembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de SERAINCOURT, légalement convoqué le 13 décembre 2022 s'est réuni salle du Conseil en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame le Maire, Anne-Marie MAURICE.

Etaient présents : M. SCHWEIZER François, M. MAURICE Jean-Pierre, M. DIGAIRE Sylvain, M. Pierre ARDITTI, M. FERREIRA Frédéric, Mme CHABRIT Corinne, Mme ENEE Candice, Mme LOZAC'H Véronique, Mme SCHEMBRI Marie-Lyne, M. BALLOT Yves, M. SIMON Vincent, M. VINOLAS Jean-Louis et Mme REUSSARD Véronique sont présents.

Absents ayant donné pouvoir : Madame RAYSSEGUIER Nadège donne pouvoir à Madame CHABRIT Corinne.

Ouverture du Conseil à 20H00.

Madame le Maire procède à l'appel nominal, le quorum étant atteint, elle constate que la séance peut valablement délibérer.

M. MAURICE Jean-Pierre est élu secrétaire de séance.

BUDGET COMMUNE : OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT A HAUTEUR DE 25%

M. Schweizer, Maire-adjoint chargé des Finances informe l'assemblée qu'afin de pouvoir payer des factures pour des travaux d'investissement si nécessaire, il est important d'autoriser, Madame le Maire, à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget commune de l'exercice 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, Madame le Maire, à l'unanimité, à utiliser à hauteur d'un quart le Budget d'investissement entre le 1^{er} janvier 2023 et le vote du Budget Commune 2023.

Affecte les sommes suivantes sur les différents chapitres de la section d'investissement :

BUDGET COMMUNE			
SECTION INVESTISSEMENT			
N° chapitre	Nom du chapitre	Montant crédits 2022	Montant proposé pour 2023 (25%)
204	Subventions d'équipements versées	142 000,00 €	35 500,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	295 100,00 €	73 775,00 €
16	emprunts et dettes	40 000,00 €	0,00 €
10	Taxes d'aménagement	8 595,26 €	0,00 €
TOTAL		485 695,26 €	109 275,00 €

Vote : accepté à l'unanimité



Fait à Seraincourt, le 20 décembre 2022

Madame le Maire,
Anne-Marie MAURICE